

Tableau annuel d'avancement
au Grade d'Agent de maitrise principal

Le MAIRE de MATEMALE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu la délibération du 19 décembre 2019 concernant la mise à jour des effectifs pour 2020

Considérant l'avis favorable rendu par la Commission Administrative Paritaire en séance du 04/03/2020

ARRETE

Article 1 :

Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent de maitrise principal est fixé comme suit pour l'année 2020

Classement /Nom et prénom	Situation actuelle grade	Promouvable à la date du
1 - M. DELCASSO Landry	Agent de maitrise	01 / 04 /2020

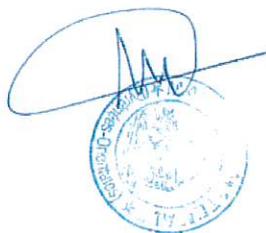
Article 2 :

Le Directeur Général des services est chargé d'assurer la publicité de cet arrêté et son exécution.

Fait à MATEMALE
Le, 01 04 2020

PUBLIE LE 06/04/2020

LE MAIRE Michel GARCIA



Le MAIRE

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la mise œuvre des mesures de publicité du présent tableau le :

Notifié aux intéressés le :